

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-111 du 30 mars 1982

portant ratification de la Convention
de l'Union Panafricaine des Télécom-
munications signée à Addis-Abeba en Dé-
cembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- Vu le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-32 du 27 janvier 1982 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification de la Convention de l'Union Panafricaine des Télécommunications signée en Décembre 1977 à Addis-Abéba ;
- VU la décision N° 82-19/ANR/CP du 25 mars 1982 autorisant la ratification de la Convention de l'Union Panafricaine des Télécommunications signée à Addis-Abeba en 1977 par la République Populaire du Bénin et les autres Pays membres fondateurs de l'Union ;

DECRETE :

Article 1er. - Est ratifiée la Convention de l'Union Panafricaine des Télécommunications signée à Addis-Abeba en décembre 1977 par la République Populaire du Bénin et les autres Pays membres fondateurs de l'Union et dont le texte se trouve ci-joint.

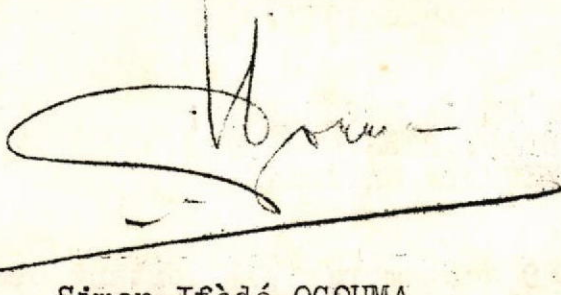
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 30 mars 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

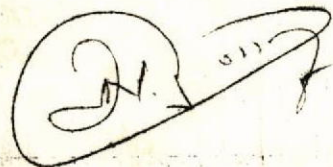
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération



Simon Ifèdé OGOUMA

Le Ministre des Trans-
ports et des Communications



François DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 SPD 2
MAEC-MTC 10 autres Ministères 19 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 UPT 6
Préfets 6 JORPB 1.-